

Elaborer le volet adaptation au changement climatique du PCET du Pays du Vignoble Nantais

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°33

Orientation stratégique	S'adapter au changement climatique et renforcer les solidarités
Objectif(s)	<p>Développer une culture commune du risque et plus particulièrement sur les risques liés au changement climatique, avec les habitants du territoire ;</p> <p>Définir une stratégie intercommunale d'adaptation au changement climatique</p> <p>Réduire le nombre d'habitants exposés aux risques de canicule, d'inondation et de mouvements de terrain avec les outils réglementaires existants ;</p> <p>Réduire les risques pour l'agriculture locale</p> <p>Préserver la biodiversité pour contribuer à un équilibre entre les composantes climat et biodiversité</p>
	Description
Type d'action	Etudes et planification / sensibilisation
Cible(s)	Collectivités, population, acteurs économiques, agriculteurs
Contexte	<p>Les travaux menés à l'échelle internationale, notamment ceux du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC), soulignent que même si tout peut être mis en œuvre pour éviter les dérèglements climatiques projetés, le phénomène reste inévitable compte tenu de la durée de vie des gaz à effet de serre déjà présents dans l'atmosphère. Il entraînera avec lui une augmentation des fréquences et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, déjà perceptible (tsunami en Inde, séisme au Japon, crues, canicule de 2003, tempête Xynthia, perte de biodiversité, ...) et demande donc une prise en compte de ce nouveau contexte.</p> <p>S'il faut bien évidemment poursuivre les actions de diminution des émissions des gaz à effet de serre, il convient également de chercher à s'adapter au changement climatique</p> <p>L'adaptation au changement climatique peut se définir comme notre capacité à ajuster nos systèmes naturels ou humains en réponse à des phénomènes climatiques et/ou à leurs effets, afin d'atténuer leurs impacts néfastes ou d'en exploiter les bénéfices.</p> <p>En 2011, la France vient d'adopter un Plan National d'Adaptation au changement climatique pour les différents secteurs d'activité.</p> <p>Cette thématique étant difficile à appréhender au niveau local, une étude sur la vulnérabilité au changement climatique a été initiée par le SGAR et la DDTM. Elle sera finalisée en 2013 et permettra au Pays du Vignoble Nantais d'intégrer ce volet dans son PCET.</p>

	<p>Les actions d'adaptation au changement climatique qui seront déterminées doivent poursuivre 4 finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les personnes et les biens en agissant pour la sécurité et la santé publique, • Tenir compte des aspects sociaux et des inégalités devant les risques, • Limiter les coûts et tirer parti des avantages, • Préserver le patrimoine naturel.
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Réaliser et diffuser une analyse de synthèse sur la base de l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique réalisée par le SGAR et la DDTM</p> <p>Réaliser une analyse de synthèse de cette étude permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en évidence les activités et les acteurs potentiellement touchés par le changement climatique, qu'il sera nécessaire d'informer ; ▪ Identifier des axes d'actions ; ▪ Réunir des premiers éléments de diagnostic de vulnérabilité sur le territoire afin de sensibiliser et mobiliser sur ces problématiques <p>Diffuser l'analyse de synthèse auprès de l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par les effets du changement climatique, ce qui permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'intégrer la notion d'adaptation et de vulnérabilité du territoire dans l'ensemble des projets, notamment ceux des collectivités du PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS en réinterrogeant la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et à la raréfaction des énergies conventionnelles ; ▪ De veiller à rendre complémentaires les actions d'adaptation au changement climatique avec la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du territoire du PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS ▪ De lancer une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie intercommunale de gestion de crise permettant de mieux anticiper les effets du changement climatique. Il serait alors opportun de réaliser une analyse des actions déjà réalisées sur le territoire et d'identifier les acteurs proactifs dans le domaine. <p>Réduire le nombre d'habitants exposés aux risques de canicule, d'inondation et de mouvements de terrain avec les outils réglementaires existants</p> <p>Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, des documents permettant de prévenir des risques naturels et de mettre en place une stratégie de gestion de crise existent déjà à l'attention de divers acteurs (Plans Communaux de Sauvegarde, Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation, Plans de Continuité de Service, ...). Sur la base de l'étude initiée par le SGAR et la DDTM et de l'analyse de synthèse, l'enjeu pour le territoire est de définir les moyens nécessaires à l'adaptation au changement climatique pour préserver la société civile ainsi que les activités économiques et de les transcrire dans les documents réglementaires :</p> <p>S'adapter aux risques de canicules</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se doter d'un dispositif d'alertes et de remontées d'informations efficaces ▪ Diffuser des messages de prévention à l'ensemble de la population ▪ Mettre en œuvre un registre des personnes vulnérables (âgées ou handicapées) qui permette de concentrer les efforts de vigilance sur les personnes isolées et fragiles lors de canicules ▪ Répondre non seulement au problème de l'isolement des personnes âgées mais aussi à celui de la qualité de leur prise en charge

S'adapter aux risques d'inondations

- Appliquer scrupuleusement les prescriptions des plans de prévention des risques inondation pour les 12 communes riveraines de la Sèvre (Boussay, Gétigné, Clisson, Gorges, Monnières, Le Pallet, Maisdon sur Sèvre, la Haie Fouassière et Saint Fiacre sur Maine) et de la Loire concernées (La Chapelle Basse Mer, Saint Julien de Concelles et Haute Goulaine) concernées par ce risque
- Mettre en œuvre des plans de prévention des risques d'inondation sur les territoires non couverts
- Mener des études plus fines pour pouvoir mieux caractériser la nature de l'amplification des risques liée au changement climatique

S'adapter à l'augmentation des risques de mouvement de terrain

- Sensibiliser les habitants de la commune de Le Loroux Bottereau concernés par le risque de gonflement/retrait des argiles
- Sensibiliser les habitants des communes de Gétigné et Gorges concernées par les risques d'effondrement des cavités souterraines artificielles provenant d'exploitations minières
- Pour ces communes, prendre en compte le risque et des mesures d'adaptation dans le cadre des programmes d'urbanisation

Soutenir les filières agricoles dans leurs adaptations

L'adaptation des systèmes de production agricole au changement climatique doit prendre en compte, en premier lieu, l'impact prévisible sur la production végétale à partir des connaissances disponibles sur l'écophysiologie des cultures, appliquées à la simulation des effets des scénarios climatiques (incluant l'augmentation du CO₂ atmosphérique).

À partir des observations concernant les évolutions récentes du climat et de ses conséquences sur la phénologie de certaines cultures pérennes comme la vigne, et d'une présentation générale des conséquences attendues pour les grandes catégories de production sur le territoire, la démarche consistera à identifier les modalités d'adaptation au niveau des systèmes de culture pratiqués actuellement et de soutenir:

- * La filière viti/viticole dans son adaptation aux modifications des cycles de la culture de la vigne
- * Les filières agricoles du territoire dans leurs adaptations aux pénuries d'eau

Au-delà, cependant, il conviendra de considérer l'introduction de nouvelles cultures, plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

Préserver la biodiversité pour contribuer à un équilibre entre les composantes « climat » et biodiversité

Les questions du climat, de la biodiversité sont extrêmement liées. Plusieurs interactions existent. La biodiversité est à la fois :

- * Subordonnée au climat : elle s'adapte aux différentes conditions climatiques sur la planète, mais elle est très menacée par les événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (intenses sécheresses, incendies, inondations, acidification des océans, ...);
- * Et un moyen d'adaptation aux changements climatiques. La présence d'une végétation diversifiée et importante peut influencer directement le climat au niveau local : captation du CO₂ (puits carbone), augmentation de l'humidité et diminution de la température (rejet d'eau par évapotranspiration), limitation du ruissellement et fixations des sols, ...

Dès lors, l'action consistera à :

- * Intégrer la préservation de la biodiversité dans les PLU (et le cas échéant à termes le PLUI) à travers l'identification de la trame Verte, pour favoriser la limitation des consommations d'espace et la préservation des espaces agricoles, le maintien voire le redéploiement des espaces boisés et des bocages, la préservation des espaces naturels, la préservation des zones agricoles, etc.

	<ul style="list-style-type: none">* Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de mesures agro environnementales (MAE) pour le maintien de la biodiversité* Elaborer un plan local de la biodiversité
<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais